



Aids-Hilfe Schweiz
Aide Suisse contre le Sida
Aiuto Aids Svizzero

Vision et stratégie 2026–2030

Notre leitmotiv stratégique : « Bougeons ! »

Charte de l'Aide Suisse contre le Sida

Notre identité

L'Aide Suisse contre le Sida (ASS) est une organisation faîtière indépendante regroupant des organisations cantonales, régionales et nationales à but non lucratif. Les membres et le secrétariat forment ensemble un réseau, un centre de compétences et un interlocuteur à l'échelle suisse pour les questions de VIH, d'hépatite, d'infections sexuellement transmissibles (IST), de santé sexuelle, d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Nous œuvrons pour le bien-être physique, émotionnel, mental et social de tous les êtres humains au cours des différentes phases de leur vie. Par notre travail, nous soutenons en particulier l'objectif mondial d'atteindre zéro nouvelle infection au VIH et des hépatites d'ici à 2030 et que l'incidence des infections sexuellement transmissibles diminue.

Nous sommes également un centre spécialisé, un partenaire et un défenseur des intérêts des personnes vivant avec le VIH ou concernées par les IST ou les hépatites.

Nous développons nos propres idées et stratégies, et travaillons en partenariat, d'égal à égal, avec les pouvoirs publics. Nous nous inscrivons dans une démarche participative en travaillant de manière interconnectée et coopérative non seulement avec nos membres, mais aussi avec des organisations locales, nationales et internationales.

Nos valeurs

- Nous croyons fermement que la santé est un droit, et défendons un système de soins performant et socialement équitable. Nous prônons une conception de la santé qui respecte la dignité de l'être humain ainsi que son droit au libre choix et à une vie sexuelle satisfaisante, et qui se fonde sur l'égalité juridique, l'ouverture d'esprit, la solidarité et l'accessibilité. Nous nous opposons par conséquent aux approches qui reposent sur la discrimination, la contrainte, la répression et la peur ou qui débouchent sur l'exclusion des personnes concernées ou qui impliquent une désolidarisation de la société.¹
- Nous prenons clairement position sur des sujets apparentés qui sont importants pour notre travail, par exemple sur les politiques en matière de santé, de drogue et de migration ou sur les droits des groupes marginalisés.
- Nous soutenons les efforts visant à permettre aux individus et aux communautés de se protéger des maladies et de promouvoir leur santé au sens d'une autonomisation, dans un esprit d'autodétermination et de responsabilité personnelle, et dans la dignité.
- Nous axons nos prestations à tous les niveaux sur les besoins de nos groupes-clés et de nos parties prenantes en veillant à ce qu'ils soient impliqués et consultés. Nous adoptons à cet égard une approche pragmatique, solidaire et fondée scientifiquement.

¹ Cf. Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986), Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994)



Nos objectifs

- Nous nous engageons pour que chaque être humain puisse vivre sa sexualité librement et dans la dignité, en bénéficiant d'une égalité de traitement.
- Nous nous faisons les défenseur·x·e·s de la santé sexuelle et des droits sexuels en Suisse en prenant position sur des questions sociales et de santé, et en apportant notre expertise dans des processus de formation de l'opinion publique et politique.
- Nous sensibilisons la population au sexe à moindre risque (safer sex) et à l'usage à moindre risque (safer use) et nous prévenons les nouvelles infections, notamment au sein des groupes-clés présentant un risque d'exposition accru, grâce à des programmes de prévention efficaces. Nous nous engageons à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH et/ou concernées par les hépatites.
- Nous promouvons l'accès à bas seuil au système de soins, en particulier pour celles et ceux qui ont des difficultés à y accéder.
- Nous adoptons une approche inclusive, défendons la diversité et luttons contre la discrimination, en particulier des personnes vivant avec le VIH et les hépatites.

Nos parties prenantes : Qui voulons-nous soutenir avec nos prestations ?

- Nos prestations visent les personnes vivant avec le VIH/sida, des IST ou une hépatite ainsi que celles appartenant à d'autres groupes vulnérables tels que les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH), les personnes trans et queer, les personnes migrantes, celles qui offrent des services dans le travail du sexe et celles qui y recourent, les personnes qui consomment des drogues par injection, par inhalation ou en snifflant, les personnes assujetties à l'exécution d'une peine ou d'une mesure, ainsi que la population générale. Nous nous axons pour ce faire selon le programme national de l'Office fédéral de la santé publique (NAPS).
- Pour les pouvoirs publics, nous sommes un partenaire qualifié pour la conception et la mise en œuvre des dispositions légales ainsi que des programmes cantonaux, régionaux et nationaux.
- Nous échangeons avec des organisations œuvrant dans des domaines connexes afin de coordonner nos activités, et nous efforçons de mettre sur pied des coopérations là où cela s'avère judicieux.

Nos champs d'activité : Dans quels domaines sommes-nous actif·x·ve·s ?

A. Le réseau (l'association et le secrétariat)

- Nous sensibilisons la société à la diversité sexuelle et à la pluralité des genres, et luttons contre les discriminations.
- Nous établissons des normes et nous engageons pour leur mise en œuvre.
- En tant que réseau, nous veillons à publier et à diffuser des informations actualisées dans les domaines psychosocial, juridique et médical.
- Nous représentons les intérêts de nos groupes-clés et veillons à assurer la visibilité ainsi que la prise en compte de l'association dans le monde politique, au sein des médias et du public en général.
- Nous menons des actions de prévention comportementale et structurelle étayées scientifiquement, et veillons à la cohérence des messages de prévention et de conseil.
- Dans le cadre de nos objectifs, nous élaborons des prises de position sur des questions importantes de prévention et de promotion de la santé, ou sur des sujets sociopolitiques.
- Nous nous engageons pour un accès à bas seuil aux structures sociales et au système de santé.
- Nous offrons des possibilités de formation initiale et continue.



B. Le secrétariat

- Le secrétariat assure le lien entre ses membres, les informe des éventuelles avancées et leur offre une plateforme pour des projets communs et des processus participatifs.
- En tant qu'organisation faîtière, le secrétariat élabore, coordonne et évalue les offres et les projets nationaux avec ses membres.
- Il soutient et promeut la prise de positions sur des thèmes relevant des domaines d'intérêt de l'association, et fournit divers services à ses membres.
- Il est responsable de la collecte de fonds commune. Les fonds issus de financements publics sont répartis conformément à un règlement de fonds.
- Il conseille ses organisations membres et les individus sur des questions juridiques en lien avec le VIH, et représente les personnes concernées dans le domaine des assurances sociales.
- Il entretient des contacts au plan national et international, et veille au transfert de connaissances.

Notre fonctionnement

- Les membres et le secrétariat forment un réseau national. La collaboration au sein de ce réseau est empreinte d'estime mutuelle.
- Nous fournissons nos prestations de manière professionnelle, moderne et économique.
- Nous veillons à adopter des approches progressistes et novatrices, et nous assurons systématiquement de leur succès.
- Notre financement est assuré par des contributions des pouvoirs publics ainsi que par des ressources provenant d'entreprises, de fondations et de bailleur·x·euse·s de fonds privés, en particulier de dons, de legs et de collectes de fonds publics.
- Nous concevons et mettons en œuvre nos mesures de manière nuancée et en accord avec les exigences socioculturelles, socioéconomiques et spécifiques au genre et à l'âge. Nous établissons nos programmes en nous fondant sur les facteurs de précarité et de vulnérabilité en adoptant une approche globale de la prévention.
- Nous mettons tout en œuvre pour que les objectifs décrits dans la présente charte soient poursuivis dans l'ensemble du pays en tenant compte des structures et des besoins régionaux.
- Nous veillons à tenir compte de la diversité linguistique et culturelle dans le cadre de nos activités.



Stratégie de l'Aide Suisse contre le Sida



1. Nous nous engageons pour que chaque être humain puisse vivre sa sexualité librement et dans la dignité, en bénéficiant d'une égalité de traitement. Nous sensibilisons la société à la diversité sexuelle et à la pluralité des genres, et luttons contre les discriminations, en particulier à l'égard des personnes vivant avec le VIH et l'hépatite.

| Mesure stratégique | Référence |
|---|-----------|
| D'ici à 2030, | |
| une majorité de la population (bientôt) sexuellement active saura où trouver des informations et des offres fiables pour vivre sa sexualité de manière libre, autonome et informée ; | 1.1 |
| nous souhaitons étendre les offres et sources d'information, et combler les lacunes en la matière pour les groupes-clés auxquels nous nous adressons ; | 1.2 |
| nous continuerons de lutter activement contre les discriminations des personnes vivant avec le VIH : | 1.3 |
| <ul style="list-style-type: none">• en veillant à ce que la population suisse comprenne que les personnes vivant avec le VIH sous traitement efficace ne transmettent pas le virus (U=U : undetectable = untransmittable) et à ce que cette information fasse partie intégrante de l'éducation sexuelle à l'école ;• en évaluant le système de signalement des discriminations et des atteintes à la personnalité liées au VIH, en l'adaptant sur la base des connaissances acquises et en faisant la promotion dudit système par le biais de campagnes d'information ;• en faisant évaluer, au sein du secrétariat et de l'association, les processus relatifs à la saisie systématique des discriminations, et en abordant les actions requises, notamment en sensibilisant davantage en interne aux signalements de discriminations. | |



2. Nous nous faisons les défenseur·x·e·s de la santé sexuelle et des droits sexuels en Suisse en prenant position sur des questions sociales et de santé, et en apportant notre expertise dans des processus de formation de l'opinion publique et politique. Dans le cadre de nos objectifs, nous élaborons des prises de position sur des questions importantes de prévention et de promotion de la santé, ou sur des sujets sociopolitiques. Nous défendons les intérêts de nos groupes-clés – les personnes vivant avec le VIH/sida et/ou concernées par d'autres IST ou une hépatite ainsi que celles appartenant à d'autres groupes vulnérables tels que les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH), les personnes trans et queer, les personnes migrantes, celles qui offrent des services dans le travail du sexe et celles qui y recourent, les personnes qui consomment de la drogue par injection, par inhalation ou en sniffant, les personnes assujetties à l'exécution d'une peine ou d'une mesure, ainsi que la population générale. Nous nous axons pour ce faire selon le programme national de l'Office fédéral de la santé publique (NAPS).

Nous veillons à la visibilité et à la perception de l'ASS et de ses organisations membres dans le monde politique, au sein des médias et du public en général.

| Mesure stratégique | Référence |
|--|-----------|
| D'ici à 2030, | |
| nous offrirons de l'information sur les questions sociales et sanitaires d'actualité ; | 2.1 |
| nous comptons mettre en place un suivi politique aux niveaux national et cantonal sur les sujets qui nous concernent, évaluer les informations de manière systématique et intervenir chaque fois que cela s'avère judicieux et nécessaire. | 2.2 |



3. Nous sensibilisons la population au sexe à moindre risque (safer sex) et à l'usage à moindre risque (safer use) et nous prévenons les nouvelles infections, notamment au sein des groupes-clés présentant un risque d'exposition accru, grâce à des programmes de prévention efficaces. Nous nous engageons à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH et/ou concernées par l'hépatite. Nous menons des actions de prévention comportementale et structurelle étayées scientifiquement, et veillons à la cohérence des messages de prévention et de conseil. Nous veillons à publier et à diffuser des informations d'actualité dans le domaine psychosocial, juridique et médical, et offrons des possibilités de formation initiale et continue.

| Mesure stratégique | Référence |
|--|-----------|
| D'ici à 2030, | |
| nous veillerons à ce que des offres d'information adaptées soient mises à disposition de chaque groupe-clé ; | 3.1 |
| nous veillerons à ce que des supports d'information soient mis à la disposition de l'ensemble de la population ; | 3.2 |
| nous nous engageons à dispenser des formations continues de qualité (via Academy) aux professionnel·x·le·s au sein et en dehors de l'association ; | 3.3 |
| nos offres de formation continue seront certifiées et les professionnel·x·le·s de santé recevront des crédits pour leur participation ; | 3.4 |
| nous proposerons des canaux d'intervision aux professionnel·x·le·s de toutes les régions afin de favoriser les échanges, d'adopter une position commune et de renforcer l'image générale de la profession. | 3.5 |



4. Nous promouvons l'accès à bas seuil au système de soins, en particulier pour celles et ceux qui ont des difficultés à y accéder.

Nous nous engageons pour un accès à bas seuil aux structures sociales et au système de santé.

| Mesure stratégique | Référence |
|---|-----------|
| D'ici à 2030, | |
| nous proposerons des offres physiques et numériques répondant à des critères d'accessibilité majeurs ; | 4.1 |
| nous veillerons à ce que les personnes économiquement défavorisées en Suisse bénéficient d'un accès à prix réduit à nos offres de conseil, de prévention, de dépistage et de traitement ; | 4.2 |
| nous encouragerons les offres globales allant de la prévention au traitement, et en particulier le développement des soins de santé spécifiquement axés sur les groupes-clés ; | 4.3 |
| nous nous engageons à garantir l'accès des groupes-clés aux services de conseil et de prévention ainsi qu'aux traitements et aux moyens de protection ; | 4.4 |
| nous favoriserons les offres associatives à bas seuil, élaborées de manière participative avec les communautés ; | 4.5 |
| nous promouvrons activement les services de conseil et de test volontaire et leur notoriété, et veillerons à ce que les données soient collectées de manière proportionnée ; | 4.6 |
| la vaccination sera possible dans tous les centres de conseil et de dépistage volontaire, dans la mesure où la législation le permet ; | 4.7 |
| nous étendrons les options numériques aux offres de l'association faîtière et de ses organisations membres ; | 4.8 |
| nous proposerons le prélèvement des dépistages à domicile. | 4.9 |



5. Nous adoptons une approche inclusive, défendons la diversité et luttons contre la discrimination, en particulier des personnes vivant avec le VIH et l'hépatite.

Nous établissons des normes et nous engageons pour leur mise en œuvre.

| Mesure stratégique | Référence |
|--|-----------|
| D'ici à 2030, | |
| nous mènerons davantage de campagnes de relations publiques afin de sensibiliser la population vers l'inclusion et la diversité ; | 5.1 |
| nous lutterons activement contre les discriminations en menant des campagnes de relations publiques ainsi que des opérations de communication sur les signalements de discriminations dans les médias et au sein des commissions compétentes ; | 5.2 |
| nous veillerons à assurer le transfert de connaissances en matière d'inclusion de nos groupes-clés au sein de l'association ; | 5.3 |
| nous continuerons de promouvoir un usage inclusif de la langue. | 5.4 |



6. Pour atteindre nos objectifs, nous renforçons notre collaboration ainsi que la recherche de fonds.

| Mesure stratégique | Référence |
|--|-----------|
| <hr/> | |
| Collaboration | |
| D'ici à 2030, | |
| nous veillerons à coordonner la collaboration avec les décideur·x·euse·s publics au sein des structures fédérales existantes (Confédération, cantons, association) ; | 6.1 |
| nous veillerons à renforcer la collaboration au sein de notre réseau, notamment en matière de numérisation ; | 6.2 |
| nous axerons nos efforts sur la promotion des échanges personnels et professionnels ; | 6.3 |
| nous étendrons notre réseau à des institutions nationales et internationales traitant des mêmes sujets ou de sujets connexes. | 6.4 |
| <hr/> | |
| Collecte de fonds | |
| D'ici à 2030, | |
| nous intensifierons la collecte de fonds publics grâce à des projets innovants ; | 6.5 |
| nous intensifierons la collecte de fonds institutionnels. | 6.6 |
| <hr/> | |